



# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

## PROCÈS-VERBAL N° 49

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation de pétitions :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (G. Williams, C. Meyer, D. Kumhyr et autres)

M<sup>me</sup> SMITH (Fort Garry) — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial n'augmente pas les taxes pour l'éducation et l'impôt foncier, perçus localement, à la suite du transfert, aux villes de Winnipeg et de Brandon ainsi qu'aux divisions scolaires de Fort Garry, d'Assiniboine South, de Winnipeg n° 1, de Saint-Boniface et de Saint-Vital, de responsabilités que le gouvernement provincial devrait assumer. (L. Lemoine, J. Lawe, L. Friesen et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (G. Crumb, A. Kendel, D. Risbey et autres)

M. LATHLIN, *ministre de la Conservation*, fait une déclaration au sujet des inondations qui continuent à toucher les régions du sud du Manitoba.

M. PENNER (Emerson) fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. SCHELLENBERG et PENNER (Steinbach), M<sup>mes</sup> CERILLI et DRIEDGER ainsi que M. SANTOS font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CALDWELL voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)*.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion d'amendement de M. HAWRANIK voulant que la motion principale soit amendée par substitution, au passage qui suit « que », de ce qui suit :

L'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)* tant que le ministre de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse n'aura pas mené de véritables consultations avec les personnes intéressées au sein du système d'éducation du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

M. ENNS, M<sup>mes</sup> DACQUAY et MITCHELSON ainsi que M. LOEWEN interviennent. M. LAURENDEAU exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

M<sup>me</sup> DACQUAY présente la proposition suivante :

Proposition n<sup>o</sup> 16 : Lutte contre la violence envers les personnes âgées

Attendu :

que la violence envers les personnes âgées préoccupe beaucoup la population manitobaine;

que les personnes âgées peuvent aussi bien être victimes de leur conjoint, de leur soignant, d'un membre de leur famille que d'un étranger;

que la violence envers les personnes âgées peut prendre diverses formes, comme par exemple l'abus de médicaments, la négligence, la violence physique ou psychologique ou l'exploitation financière;

qu'un sondage à l'échelle du pays a révélé que 4 % de la population canadienne âgée de 65 ans et plus qui habite dans une maison privée est victime d'au moins une forme de violence;

que les victimes de violence perpétrée par un membre de leur famille subissent fréquemment un stress émotionnel grave qui vient s'ajouter à la violence physique ou psychologique ou à l'exploitation financière dont elles sont victimes;

que, puisque nombre de pays observent un vieillissement de leur population, on prévoit une augmentation de l'incidence de ce genre de crime;

que les personnes âgées victimes de violence choisissent souvent, pour plusieurs raisons, de ne parler à personne de leurs problèmes;

que les personnes âgées victimes de violence préfèrent souvent continuer à vivre dans la peur et la douleur que de vivre dans la gêne et avec le sentiment de culpabilité qu'elles éprouveraient si elles admettaient qu'elles sont victimes de violence;

que le fait de se taire ou de ne pas tenir compte de la violence ne réglera jamais le problème;

qu'il faut informer les personnes âgées victimes de violence que ce type de comportement à leur égard constitue un crime qui doit être signalé à la police et auquel il faut mettre fin;

que de former les professionnels des services à la collectivité sur la manière de donner suite à des plaintes reliées à la violence améliore l'efficacité des ressources en place dans la collectivité;

que les gouvernements des provinces de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick ont tous les deux établi un programme de protection des adultes visant à aider ou à intervenir afin de protéger les adultes qui sont vulnérables et incapables de se protéger contre la négligence ou des actes violents;

que les personnes âgées ont le droit de se sentir en sécurité et d'être à l'abri de la violence;

que des programmes d'éducation et de sensibilisation populaires s'imposent afin que les personnes âgées victimes de violence n'hésitent pas à parler de leurs problèmes,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager la mise en œuvre d'un vaste programme d'éducation et de sensibilisation afin de renseigner davantage le public sur cette forme de violence, de trouver des moyens de la prévenir et d'encourager les personnes âgées à demander de l'aide lorsqu'elles sont victimes de violence.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> DACQUAY, M<sup>me</sup> la *ministre* MCGIFFORD, M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI et M. MARTINDALE interviennent. M<sup>me</sup> la *ministre* BARRETT exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickey